

## BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

No. 147

### **Assemblée communale ordinaire**

A cause du Coronavirus, l'assemblée communale des comptes qui se déroule habituellement en juin, est reportée au **3 septembre à 20h00** à l'Épicentre. L'ordre du jour vous parviendra prochainement.

### **Vacances estivales**

Le bureau communal sera fermé **du 26 juillet au 16 août 2020**.

En cas d'urgence durant cette période, vous pouvez prendre contact avec le maire,  
**Hubert Frainier au 079.631.75.55** ou avec le vice-maire,  
**Lucien Fankhauser au 078.640.16.70**.

### **Inscription à l'assurance-chômage**

Pour rappel, les personnes devant s'inscrire à l'assurance-chômage durant la fermeture du bureau communal s'adresseront directement à l'Office régional de placement à Delémont.

Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont / Tél. 032.420.88.30 / 8h00-11h30 et 13h30-16h00.

### **Manifestations**

Vu la situation sanitaire de ce début d'année, la fête du village de Pleigne et la fête du 1<sup>er</sup> août à Lucelle sont malheureusement annulées.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous y retrouver en 2021.

### **Journée de bénévolat**

La traditionnelle journée de bénévolat se déroulera le **samedi 12 septembre** prochain. Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date.

Les informations utiles vous parviendront ultérieurement.

### **Coronavirus**

Avec la 3<sup>ème</sup> étape de sortie du semi-confinement qui est entrée en vigueur le samedi 6 juin 2020 sur le plan fédéral, le Gouvernement jurassien a annoncé lui aussi une adaptation de son propre dispositif de crise. La sortie de l'état de nécessité est effective également depuis le 6 juin. Les manifestations et rassemblements de 30 à 300 personnes doivent être annoncés sur le plan cantonal pour assurer le traçage. Ils devront respecter les dispositions sanitaires fédérales en vigueur.

**Les manifestations ou rassemblements publics ou privés de plus de 30 personnes doivent obligatoirement être annoncés au niveau cantonal, au plus tard 5 jours avant la tenue de l'événement, via le formulaire en ligne sur le site du Canton du Jura :**  
**[www.jura.ch/fr/Autorites/Coronavirus/Organisation-de-manifestation-Formulaire-d-annonce/Coronavirus-Formulaire-d-annonce-de-manifestation.html](http://www.jura.ch/fr/Autorites/Coronavirus/Organisation-de-manifestation-Formulaire-d-annonce/Coronavirus-Formulaire-d-annonce-de-manifestation.html)**

**Les manifestations ou rassemblements de plus de 300 personnes restent interdits.**

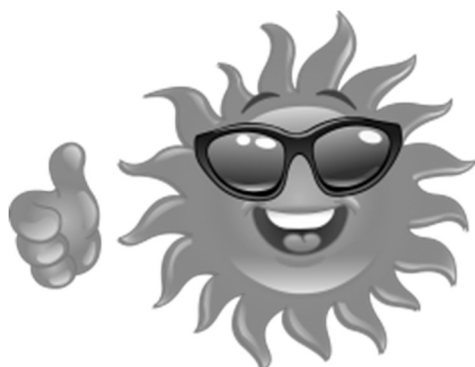
### Abri forestier

Les réservations pour l'abri forestier sont de nouveau possibles dès ce jour. Pour toutes demandes de réservations ou renseignements utiles, il faut contacter **Laurent Joray** au **032.431.13.84** ou **079.316.49.85**.

De plus, le Conseil communal a décidé de modifier les tarifs de réservation. Soit, **Fr. 20.00 pour les habitants de Pleigne** et **Fr. 100.00 pour les personnes extérieures au village** dès à présent. Cette modification intervient pour l'entretien du site. Nous vous remercions de votre compréhension.

### Ramassage des déchets encombrants

Les prochains ramassages des déchets encombrants auront lieu les **jeudis 2 juillet et 20 août prochain dès 8h00**. Nous vous rappelons que tout objet recyclable ou pouvant être contenu dans un sac 110 litres n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas ramassé. De plus, veuillez ôter les parties métalliques des objets concernés. Les appareils électriques sont à rapporter dans les points de vente.



Le Conseil communal vous souhaite d'ores et déjà un bel été  
et de bonnes vacances. Prenez soin de vous !

*Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal  
dans sa séance du 15 juin 2020*

Pleigne, le 16 juin 2020

LE CONSEIL COMMUNAL